



2nd Plan Régional Santé Environnement du Nord-Pas-de-Calais Villeneuve d'Ascq - Ascotel 12 novembre 2009

SOMMAIRE

- Programme de la matinée
- Discours de Monsieur Jean-Michel BÉRARD, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
- Trois témoignages de porteurs de projets financés dans le cadre du précédent PRSE sur les thèmes suivants :
 - Lavons-nous les mains
 - Conseiller médical en environnement intérieur
 - Evaluation de l'exposition au benzène et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques chez les mécaniciens automobile dans le valenciennois – mesures de prévention.
- Interventions :
 - Retour d'expériences sur le PRSE 1
 - Présentation du Plan National Santé Environnement 2
 - Présentation du PRSE 2
- Extrait du PNSE2
- Liste des participants
- Evolution des dispositifs Santé Environnement dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis 1996 jusqu'à nos jours
- Communiqué de Presse



2nd Plan Régional Santé Environnement du Nord-Pas-de-Calais Villeneuve d'Ascq - Ascotel 12 novembre 2009

Programme :

- **09 h 15** : Café d'accueil des participants
 - **09 h 30** : Ouverture
 - o **Monsieur Jean-Michel BERARD**, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord
 - o **Monsieur Emmanuel CAU**, Vice-Président du Conseil régional chargé de l'Environnement
 - **09 h 50** Retour d'expérience sur le Plan Régional Santé Environnement I
 - **10 h 00** Témoignages de porteurs d'actions financées par le PRSE
 - o Santé en Action
 - o Association Santé Travail Arrondissement de Valenciennes
 - o Comité d'Hygiène Sociale du Pas-de-Calais
 - **11 h 00** Présentation du Plan National Santé Environnement II et du Plan Régional Santé Environnement II
- Point Presse
- **11 h 15** Echanges avec la salle
 - **12 h 00** Cocktail

Les débats seront animés par **Monsieur Luc HOSSEPIED**, journaliste.

Organisation conjointe Etat – Région :

- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- Service Santé du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
- Direction de l'Environnement du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Contacts : informations, inscriptions aux ateliers thématiques :

- DR59-sante-environnement@sante.gouv.fr
- sante@nordpasdecals.fr

Discours
de Monsieur Jean Michel BERARD
Préfet de la région Nord- Pas-de-Calais

OUVERTURE

De la réunion de lancement du second Plan Régional Santé
environnement du nord Pas-de-Calais

Jeudi 12 novembre 2009

à 9h 30

Ascotel (salle de la MAAC'S)

Madame le

Monsieur le

Mesdames, messieurs

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre présence pour cette réunion de lancement du **second** Plan Régional Santé environnement du Nord Pas-de-Calais.

Le Président du Conseil régional à qui **j'ai proposé de co piloter avec moi** la construction de ce nouveau plan régional santé environnement m'a répondu favorablement.

J'ai ainsi le plaisir de présider cette réunion conjointement avec le Conseil régional représenté en la personne de Monsieur Emmanuel CAU, Vice président du Conseil régional délégué à l'environnement.

L'environnement constitue l'un des déterminants majeurs de la santé, y compris la santé au travail.

C'est pourquoi la prise en compte de la santé environnementale est **une composante incontournable de la politique de santé** et s'inscrit également **au cœur du Grenelle de l'environnement**.

A mes côtés, les services de l'Etat les plus investis dans l'écriture du Plan régional : La DRASS, la DREAL et la DRTEFP.

La réforme en cours des services déconcentrés du ministère chargé de la santé retient la santé environnementale comme une des politiques de prévention sanitaire qui sera mise en œuvre par l'Agence Régionale de Santé, l'ARS.

L'ARS se substituera aux DDASS et DRASS de la région dès le printemps 2010 et **disposera de leurs missions et de leurs moyens concernant la santé environnementale**. C'est tout naturellement que cet établissement public apportera son concours aux cotés des services de l'Etat pour la construction du second Plan régional santé environnement.

Promouvoir la santé environnementale est une recommandation qui figure parmi les objectifs prioritaires du Premier Plan National Santé Environnement adopté en juin 2004

Madame Roselyne BACHELOT Ministre de la santé et des sports rappelait tout récemment que **ce Premier Plan National avait permis d'atteindre des objectifs très concrets**, par exemple : la baisse de 20% des légionelloses, l'amélioration des eaux de baignade, la création de l'observatoire des résidus de pesticides.

Conformément aux engagements pris lors du Grenelle de l'environnement, le gouvernement vient **d'engager un deuxième** plan national santé environnement.

Il a été présenté au conseil des ministres le 24 juin 2009.

Elaboré en étroite concertation avec les différents acteurs concernés, pouvoirs publics, collectivités locales, associations, représentants de la vie économique, experts, **il s'inscrit dans la continuité du PNSE1** et permettra de poursuivre les efforts à consentir pour l'amélioration de notre cadre de vie et de notre santé.

Dans la région Nord Pas-de-Calais, mes services ont consulté très largement les acteurs locaux sur le projet du PNSE 2 qui a également fait l'objet d'une présentation à la Conférence Régionale de Santé.

25 témoignages ont pu être recueillis.

Je tiens à remercier personnellement toutes les personnes qui ont contribué et je sais que **vous êtes nombreux parmi nous**. Je peux vous assurer que vos observations ont bien été remontés auprès des 3 ministères concernés.

Je souhaite qu'en prolongement du PNSE 2, le second Plan Régional Santé Environnement du Nord Pas-de-Calais rassemble les actions en matière de **santé, d'environnement** et de **santé au travail** afin de donner une vue globale des principaux enjeux et caractériser les priorités.

Je souhaite qu'il s'articule autour de 2 axes majeurs dont je voudrais vous dire quelques mots :

Le premier axe de travail vise à **réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé**.

Je veux parler des **cancers**.

Je veux parler des **pathologies respiratoires**.

Dans cette région qui fait apparaître les plus fortes incidences de cancer au niveau national, il est indispensable d'agir pour réduire l'exposition de la population aux polluants et aux substances cancérigènes de notre environnement.

Le second axe de travail vise à **réduire et gérer les inégalités environnementales**.

La réduction des inégalités de santé constitue une des priorités de la politique de santé publique et la réduction des inégalités environnementales contribuera à l'atteinte de cet objectif.

Les inégalités de **sensibilité en fonction de l'âge** : les enfants sont particulièrement sensibles à certains contaminants chimiques ou physiques car leur organisme est en plein développement.

Les inégalités de **sensibilité en fonction de l'état de santé** de chacun : il s'agit des personnes fragilisées par une maladie sous-jacente, les personnes asthmatiques ou atteintes de maladie cardiaque, plus sensibles que d'autres à la qualité de l'environnement

Je veux parler aussi des inégalités liées au contexte socio économique : ces populations défavorisées qui vivent souvent dans des quartiers périphériques proches des sources de pollution industrielle ou des infrastructures de transport, dans un habitat indigne.

Pour le seul département du Nord, plus de 300 arrêtés préfectoraux d'insalubrité avec interdiction d'habiter ont été soumis à ma signature et signés cette année.

Ce matin, nous sommes réunis pour ouvrir le second plan régional santé environnement.

Nous avons voulu, le Président du Conseil régional et moi, que la préparation du PRSE 2 du Nord Pas-de-Calais soit un lieu de concertation et de réflexion entre les services administratifs **et la société civile.**

Nous avons invité les représentants **des 5 collèges du Grenelle** : les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations concernées, les organisations syndicales, les représentants des employeurs.

Ce qui explique votre présence nombreuse ce matin.

Au cours de cette réunion, nous écouterons **plusieurs témoignages de porteurs d'actions** financés par le **premier Plan régional santé environnement**.

D'abord, l'association « Santé en action » qui présentera le rôle du **Conseiller médical en environnement intérieur**.

Ensuite, l'**association santé travail** de l'arrondissement de Valenciennes.

Puis, l'opération « **Lavons nous les mains** » du Comité hygiène social du Pas-de-Calais.

A la suite, il vous sera présenté l'organisation qui est mise en place pour l'élaboration du PRSE 2, notamment, le **rôle des ateliers thématiques** qui constitueront les lieux de discussion et de propositions.

La parole sera alors à la salle pour permettre de recueillir vos observations ou vos commentaires et vos suggestions.

Je remercie les animateurs des ateliers thématiques :

- Monsieur Robert BREHON
- Madame le Professeur Isabelle ROUSSEL

- Monsieur le Professeur Jean-Marie HAGUENOER
- Monsieur le Professeur Paul FRIMAT

d'avoir gentiment accepté la charge de piloter ces groupes de travail tout au long des prochains mois.

Je compte également sur vous tous pour que ces ateliers thématiques soient riches de débats, de propositions d'actions, et contribuent ainsi à la défense de notre environnement et de notre santé.

Second Plan Régional Santé Environnement La Région Nord-Pas de Calais mobilisée

La Région Nord-Pas de Calais continue d'agir pour la protection des habitants et de leur environnement. A la suite du lancement par le Gouvernement du 2^{ème} Plan National Santé-Environnement (PNSE 2) 2009-2013 préparé par les Ministères en charge de la santé et de l'écologie, un second Plan Régional Santé-Environnement doit être élaboré et mis en œuvre dans les régions.

La Région Nord-Pas de Calais, dans le cadre de l'écriture du volet régional de ce PNSE 2, fera donc converger ses actions avec celles de l'Etat et des acteurs mobilisés. Notre objectif : veiller à la prise en compte des spécificités régionales pour garantir ainsi l'efficacité du Plan régional.

L'engagement de la Région Nord-Pas de Calais et l'élaboration du Plan Santé Environnement

La Région continuera à privilégier 4 axes stratégiques :

- développer la capacité d'action d'organismes régionaux dans le champ « santé environnement »,
- améliorer et utiliser les connaissances sur les risques sanitaires liés à l'environnement, pour agir sur les représentations et ainsi orienter l'action publique,
- éviter ou limiter les expositions aux différentes sources de nuisance (sols, déchets, environnements intérieurs, qualité de l'air intérieur et d'exposition aux Cancérigènes Mutagènes et Reprotoxiques, bruit, climat, qualité sanitaire des produits alimentaires),
- et accompagner les personnes, notamment par la promotion de solutions saines.

Exemples d'actions en Santé Environnement soutenues par la Région Nord-Pas de Calais :

Un Programme Régional d'action en Santé Environnement en 2000-2006 :

- **la lutte contre l'insalubrité**, en accompagnant les habitants locataires d'un logement qui ne respectent pas les critères de décence et en incitant par négociation ou en imposant, par voix légale, aux propriétaires à remettre en état les logements,

- **ou la lutte contre la contamination par le plomb des sols et des poussières dans les différents lieux de vie autour d'un ancien site métallurgique (comme Metaleurop Nord)**, en élaborant une méthodologie permettant de caractériser le degré de contamination par le plomb de différents lieux de vie fréquentés par les enfants et en analysant le risque de saturnisme infantile.

Dés 2006, des appels à propositions de Recherche en Santé Environnement :

- **sur les relations mère-placenta-fœtus**
- **sur le développement des bio marqueurs** d'expositions aux hydrocarbures aromatiques polycycliques en milieu professionnel

Depuis 2009, des Appels à Propositions d'Actions de Santé (APAS) « Santé-Environnement » et « Santé-Travail » :

- **Pour une meilleure utilisation des produits phytosanitaires** au sein des collectivités,
- **Ou en faveur de la santé en jardinant** (diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et améliorer leur emploi par les habitants du territoire, et faire en sorte que les jardiniers amateurs connaissent les risques pour leur santé et pour l'environnement).

Au total, en mobilisant les budgets Santé, Environnement et Recherche, la Région Nord-Pas de Calais consacre annuellement 2,3 millions d'euros à la santé environnementale.

Projet : Lavons-nous les mains

Comité d'hygiène sociale du Pas-de-Calais

3 rue des Agaches

62 008 ARRAS CEDEX

comite.hygiene.sociale.pdc@nordnet.fr

Monsieur PEZE Gérard, Président

Madame Carpentier Christiane, Chargée de projet

Mission de l'organisme

L'association CHS, reconnue d'utilité publique par décret du 25 août 1926, a pour but de poursuivre, de coordonner et développer par tous les moyens les efforts tendant à améliorer les conditions d'hygiène dans toute l'étendue de la région Nord Pas-de-Calais.

Objectifs du projet

Le programme "Lavons-nous les mains", initialement mis en œuvre dans le cadre du dépistage du saturnisme infantile autour des sites Metaleurop et Umicore, s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de la promotion de la santé, en ce sens qu'il est une action de prévention des maladies infectieuses et des risques d'intoxication liés au manu portage, et qu'il tend à développer les compétences des enfants à s'occuper de leur propre santé. Cet acte de la vie quotidienne qu'est le lavage des mains est loin d'être un réflexe, d'où l'importance de sensibiliser le jeune enfant qui explore son univers avec les mains, à cet acte simple. L'objectif étant de diminuer les risques d'intoxication et de prévenir les maladies infectieuses liées au manu portage chez les enfants scolarisés de 2 à 6 ans. Compte tenu de l'évaluation externe requise par le Conseil Régional et réalisée en 2008 par le CDES du Pas de Calais, l'orientation choisie est de développer l'action au niveau régional.

L'objectif général est de diminuer le risque d'intoxications et d'infections lié au manu portage chez les élèves de 2 à 6 ans de la région Nord Pas de Calais.

Les objectifs spécifiques sont :

-  Faire en sorte que les élèves et adultes de la communauté scolaire augmentent leurs compétences sur les risques d'intoxications et d'infections liés au manu portage.
-  Faire en sorte que le programme "Lavons-nous les mains" soit connu et partagé des institutions tels que l'Education nationale, les PMI, la santé scolaire, les municipalités, les parents.

SANTE EN ACTION

28 rue Carnot

62 300 LENS

sante-en-action@wanadoo.fr

www.sante-en-action.fr

Monsieur Zanetti Christophe, Président

Madame ROGER Karine, CMEI et chargée du projet

Mission de l'organisme

Favoriser et mener toute action visant l'amélioration de la qualité du service rendu à la personne dans tous les domaines de la santé à travers la coordination des soins, la prévention, le dépistage, le traitement, la surveillance et l'éducation thérapeutique du patient.

Objectifs du projet

280 000 personnes sont asthmatiques dans notre région avec une qualité de prise en charge insuffisante par l'étude menée en 2003 par l'URCAM. Le réseau santé en action a pour objectif l'amélioration globale de la prise en charge des personnes asthmatiques. Depuis 2005, plus de 170 patients ont bénéficié d'une prise en charge en éducation thérapeutique en ville ou au domicile. Cette prise en charge permet une meilleure auto-gestion et qualité de vie. Néanmoins, une bonne gestion de sa maladie dans un habitat "pollué" par des polluants chimiques, physiques et biologiques n'est pas optimale et peut parfois être l'une des raisons d'un échec malgré la mise en place d'une thérapeutique lourde et efficace. C'est pourquoi, le réseau a formé 2 Conseillères Médicales en Environnement Intérieur pour réaliser chez les personnes allergiques, asthmatiques, mais également toute personne souffrant de symptômes au domicile voire sur le lieu de travail, d'un audit de l'environnement intérieur. Le constat fait sur 140 audits nous montre l'intérêt de cette action du fait de la présence importante de polluants quasi systématique dans les habitats (humidité, moisissures, défaut ou absence de ventilation, chauffage à combustion non entretenu, chauffage d'appoint au feu à pétrole, utilisation de pesticides, de diffuseurs de parfums électriques programmés, d'acaricides, d'eau de javel en quantité importante) mais aussi visites de logements vétustes et insalubres.

Les objectifs spécifiques sont

- Augmenter le repérage des logements présentant des risques liés à l'habitat.
- Diminuer l'exposition des personnes sensibles (asthmatiques, allergiques, enfants, ...) aux polluants potentialisateurs de symptômes.
- Informer, sensibiliser la population et former les professionnels médicaux, sociaux des risques d'exposition aux divers polluants sur la santé et les moyens de les éviter.
- Elargir le réseau de partenaires dans les domaines de l'habitat, de l'environnement et de la santé afin d'optimiser la prise en charge des personnes rencontrant un problème de santé en lien avec leur habitat.

Conseiller Médical en Environnement Intérieur

Formés à l'université de Strasbourg et titulaires d'un diplôme universitaire, les CMEI interviennent au domicile des patients gratuitement et uniquement sur prescription médicale. Ils réalisent un audit du domicile pièce par pièce.

Par leur action, les CMEI aident ainsi les professionnels de santé à la fois dans le diagnostic et le traitement des maladies respiratoires et allergiques liées à l'air intérieur.

Ils font le lien entre les soignants, le malade, les professionnels institutionnels. Pour les malades allergiques, asthmatiques ou ayant des symptômes liés à l'habitat, ils aident à la gestion environnementale et à la recherche d'agents pathogènes.

Concrètement, les missions et les compétences des CMEI sont les suivantes :

- ➔ **Identifier et mesurer les réservoirs d'allergènes et** les sources des polluants par différentes techniques (prélèvements, tests,...)
- ➔ **Informé et conseiller** sur les risques et sur l'éviction.
- ➔ **Accompagner** pour la **mise en pratique** des conseils proposés.
- ➔ **Orienter** vers les **partenaires institutionnels** : DDE, DDASS, CAL PACT, Services d'hygiène...
- ➔ **Communiquer** vers les professionnels de santé.

La région Nord. Pas-de-Calais, compte actuellement quatre Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur. D'autres sont en cours de formation pour mieux répondre aux besoins des professionnels de santé et des patients.

Karine ROGER et Madeleine BOURLARD
Conseillères Médicales en Environnement Intérieur

Santé en Action
Respiration & Environnement
☎ : 03/21/42/62/21
www.sante-en-action.fr

EVALUATION DE L'EXPOSITION AU BENZENE ET AUX HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES CHEZ LES MECANICIENS AUTOMOBILE DANS LE VALENCIENNOIS MESURES DE PREVENTION

Justification et historique du projet

Une enquête récente réalisée par la CRAM et l'Inspection du travail sur l'utilisation des produits Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques, montre que **38% des garages interrogés disent utiliser du Benzène**.

Le **benzène** est une substance toxique sans seuil de toxicité, présente dans les carburants. Cette substance est reconnue **cancérogène pour l'être humain** et donc susceptible d'entraîner des effets nocifs quel que soit le degré d'exposition.

Nous disposons, aujourd'hui, d'indicateurs biologiques fiables, appelés marqueurs d'exposition, qui reflètent l'exposition pour certains toxiques suspectés. Pour le benzène, un des marqueurs d'exposition actuellement validé est l'acide **trans-trans-muconique** que l'on dose dans les urines en fin de poste pour mesurer l'exposition durant la journée. Sa corrélation avec une exposition éventuelle au benzène est bien validée et de nombreuses études donnent des valeurs de référence.

Les **HAP*** sont présents dans les **gaz d'échappement** automobile et surtout diesel, dans les **huiles usagées** et dans les **pneus bas de gamme**. Ce sont des cancérogènes connus, la dernière modification du tableau de maladie professionnelle N°36 bis (cancer de la peau) a inclut les huiles usagées dans les agents responsables. L'exposition aux HAP peut être mesurée par le dosage du **1 OH-pyrène** dans les urines en fin de poste.

Un dosage de ces marqueurs permet ainsi d'évaluer l'éventuelle sur-exposition du salarié et d'envisager rapidement des mesures préventives. Cette pratique s'inscrit dans une **démarche d'évaluation et de prévention des risques** beaucoup plus fine et précoce permettant ainsi d'anticiper l'éventuelle apparition d'une maladie professionnelle liée au toxique en question.

L'Association de Santé au Travail de l'Arrondissement du Valenciennois (ASTAV) a élaboré en 2006 un projet pour développer la prévention des maladies professionnelles liées à une exposition au benzène, aux huiles usagées et aux gaz d'échappement chez les mécaniciens automobiles, avec comme objectifs :

- 1- Evaluer l'exposition au benzène et aux H.A.P*. des mécaniciens des garages
- 2- Apporter des précisions sur le document unique d'évaluation des risques
- 3- Réaliser des actions de prévention pour réduire les risques de maladies professionnelles liées à une exposition à ces toxiques :
 - ⇒ Prévention technique
 - ⇒ Prévention organisationnelle
 - ⇒ Prévention individuelle

Ce projet a été réalisé par l'équipe de santé travail de l'ASTAV, composée des 26 médecins ayant des garages dans les entreprises dont ils s'occupent, leurs secrétaires, une Secrétaire Assistante en Santé Travail et la toxicologue du service. Un comité de pilotage a suivi les différentes phases de du projet.

Cette action a bénéficié de :

- De l'appui et du relais vers les entreprises :
 - Par la Chambre des Métiers (particulièrement la branche professionnelle de la réparation automobile),
 - Par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (notamment son service prévention) ;
- Du soutien technique et scientifique :
 - Du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille, via le Centre Régional de Toxicologie Professionnelle et Environnementale (réalisation des dosages biologiques) et le Service de Pathologie Professionnelle et Environnement (expertise toxicologique et interprétation des données),
 - De l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (management du projet, évaluation de l'action).

Cette action entre dans le cadre des axes prioritaires du Plan Régional de Santé Publique et du Plan Régional de Santé au Travail. Elle a pu être réalisée grâce à un financement Etat-Région dans le cadre des Programmes

Régionaux de Santé et à une contribution financière de l'AINF (Association Interprofessionnelle de France pour la prévention des risques et la promotion de la sécurité et de la santé au travail).

La première campagne a concerné 136 garages, dont 113 de moins de 5 salariés (un seul garage a refusé, ainsi qu'un salarié). Elle a permis de recueillir 542 échantillons d'urines, dont 496 interprétables :

- **L'acide trans-trans muconique urinaire, reflet de l'exposition au benzène**, était quantifiable chez 158 salariés (32 % des dosages), avec une **valeur moyenne de 0,28 mg/g** de créatinine (valeurs allant de 0,04 à 1,33).

- **Pour le 1 OH-pyrène, reflet de l'exposition aux HAP**, la **valeur moyenne était à 218 ng/g de créatinine** pour les non-fumeurs et **560 ng/g** pour les fumeurs avec des valeurs allant de 9,7 à 2610. Les niveaux les plus élevés sont observés dans l'entretien d'engins de chantier et de moteurs deux-temps.

Les facteurs de contamination majoritaires semblent être le manque d'aspiration des gaz d'échappements ainsi que le contact cutané avec les huiles.

Les salariés ont reçu leurs résultats et une plaquette d'information sur les précautions à prendre au travail : port de gants pour certaines opérations, travail manches longues, lavage des mains...

Les employeurs ont été conviés à une conférence de restitution des résultats collectifs et d'information sur les mesures à prendre : aspiration des gaz d'échappement, achat de gants, fontaines de nettoyage...

Une 2° campagne de prélèvement ainsi qu'un questionnaire d'évaluation des améliorations éventuelles a eu lieu début 2009.

⇒ Les questionnaires d'évaluation donnent les informations suivantes :

- 27% des garages étaient équipés d'aspiration de gaz d'échappement avant les premiers prélèvements et si les engagements sont tenus, **46% devraient en être équipés cette année.**
- 73% des salariés disent utiliser des **gants**.
- 83% disposent de **savon d'atelier** adapté.
- 55% des garages ont une **fontaine de dégraissage**.

⇒ Les dosages de « contrôles », même s'il faut les interpréter avec prudence car ce ne sont pas toujours les mêmes salariés « enquêtés » et que le nombre de prélèvements est moins élevé puisqu'ils ne visaient que les situations les plus mauvaises, montrent clairement l'influence bénéfique **des extracteurs de fumées** et l'impact négatif du contact avec les huiles usagées (sans compter le tabagisme).

Devant ce constat le comité de pilotage de l'action valenciennoise a proposé d'engager une action de **sensibilisation et d'information** des salariés et des employeurs de l'arrondissement, sans oublier les centres de formation des apprentis. Des documents ont été réalisés dans ce sens.

La Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord de la France, forte de ces enseignements, a décidé d'étendre cette action de sensibilisation à **toute la région** en associant ses services, les instances professionnelles et les services de santé au travail en direction de tous les professionnels de la réparation automobile (poids lourds et engins agricoles inclus).

ENQUÊTE ET INFORMATION DANS LES GARAGES

Limiter l'imprégnation par les produits cancérogènes

Dans le cadre d'une étude, unique en France, l'association de médecine du travail ASTAV à Valenciennes a évalué l'exposition au benzène et aux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Des produits cancérogènes et mutagènes dont la manipulation peut être notoirement réduite par des mesures de prévention simples et finalement peu onéreuses.

« C'est une enquête de la CRAM et de l'inspection du travail sur l'utilisation des produits CMR (cancérogènes mutagènes et reprotoxiques) qui nous a mis la puce à l'oreille explique le docteur Philippe Robinet, médecin à l'ASTAV. 38% des garages professionnels interrogés utilisaient le benzène, une substance cancérogène. Alors nous avons voulu en savoir plus sur l'utilisation dans nos garages du benzène et des HAP, une autre substance CMR mais pour laquelle il n'existe pas actuellement de réglementation. »

Avec l'appui technique de l'ISTNF, l'ASTAV a proposé aux garages auto, motos, garages de mairies et flottes d'entreprise du BTP de participer à une étude épidémiologique et une action de sensibilisation. 136 garages se sont lancés dans l'aventure et 542



Le port de gants réduit fortement les risques de contamination. Credit ED-GRPS

mécaniciens ont participé au dépistage urinaire. Cette action a été financée sur le PRSP 2006 pour un montant de 58 676€.

Sur le benzène, présent dans l'essence les résultats étaient plutôt rassurants. La généralisation de l'essence sans plomb et l'information sur les risques d'utiliser ce produit comme nettoyant semblent réduire considérablement les risques : les 2/3 des mécaniciens n'atteignent même pas le seuil de détection du produit.

Sur les HAP présents dans les huiles usagées et les gaz d'échappement, les taux d'exposition sont plus problématiques : les valeurs moyennes présentes dans les urines des mécaniciens sont deux à trois fois supérieures à celles d'une population non exposée. Et pour certains garages les valeurs sont même préoccupantes.

« Avec une bonne ventilation du lieu de travail, une bonne disposition des voitures, en évitant de faire tourner les moteurs plus que nécessaire, en se lavant régulièrement les mains et en portant des gants adaptés, les expositions peuvent être grandement diminuées », explique le docteur Robinet. « J'ignorais totalement les risques liés aux HAP, reconnaît Didier Rizzo, agent Renault à Valenciennes. Mais dans la mesure où le médecin du travail m'a sensibilisé, je me suis intéressé à la question, je suis allé à toutes les réunions d'information et je regrette que tout mon personnel n'ait pu en faire autant. »

« Ce n'est pas forcément évident de faire prendre conscience d'un risque différé, poursuit le garagiste. Dans l'atelier, je passe souvent pour le gendarme. Les résultats du garage n'étaient pas trop mauvais sur les HAP mais je dois rénover l'atelier et j'ai

décidé d'intégrer des extracteurs d'air et des lavabos plus près des postes de travail. L'investissement et les contraintes ne sont pas si énormes et je ne supporterai pas d'apprendre que dans 20 ans un de mes gars a attrapé un cancer dont je porte la responsabilité. »

Tous les responsables d'ateliers n'ont pas été aussi sensibles que Didier Rizzo, mais plusieurs entreprises ont d'ores et déjà modifié leur façon de travailler et toutes ont été informées et conseillées pour l'achat de matériel. Les médecins de l'ASTAV ont également fait de la sensibilisation dans les centres de formation des apprentis mécaniciens. Avant la fin de l'année une nouvelle campagne de dépistage sera lancée afin de vérifier si l'information a porté ses fruits.

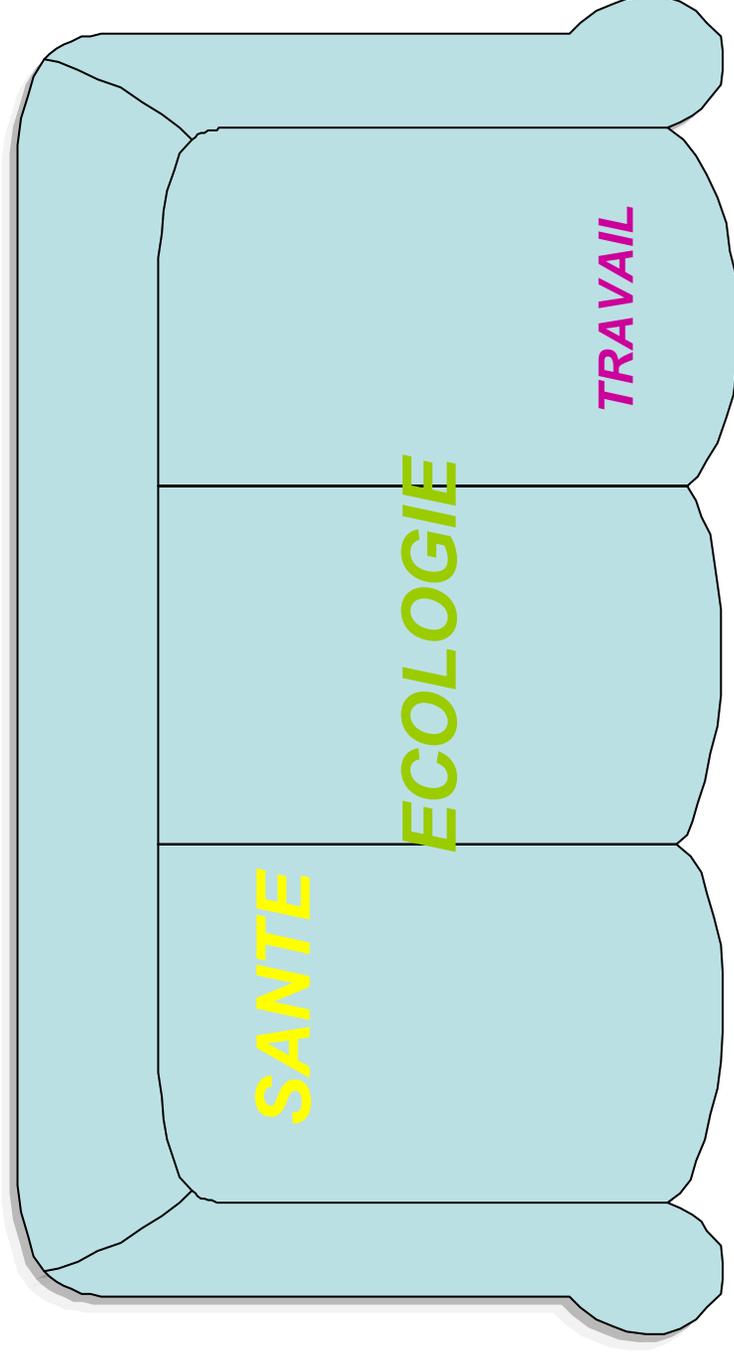
Emmanuelle DELEPLACE

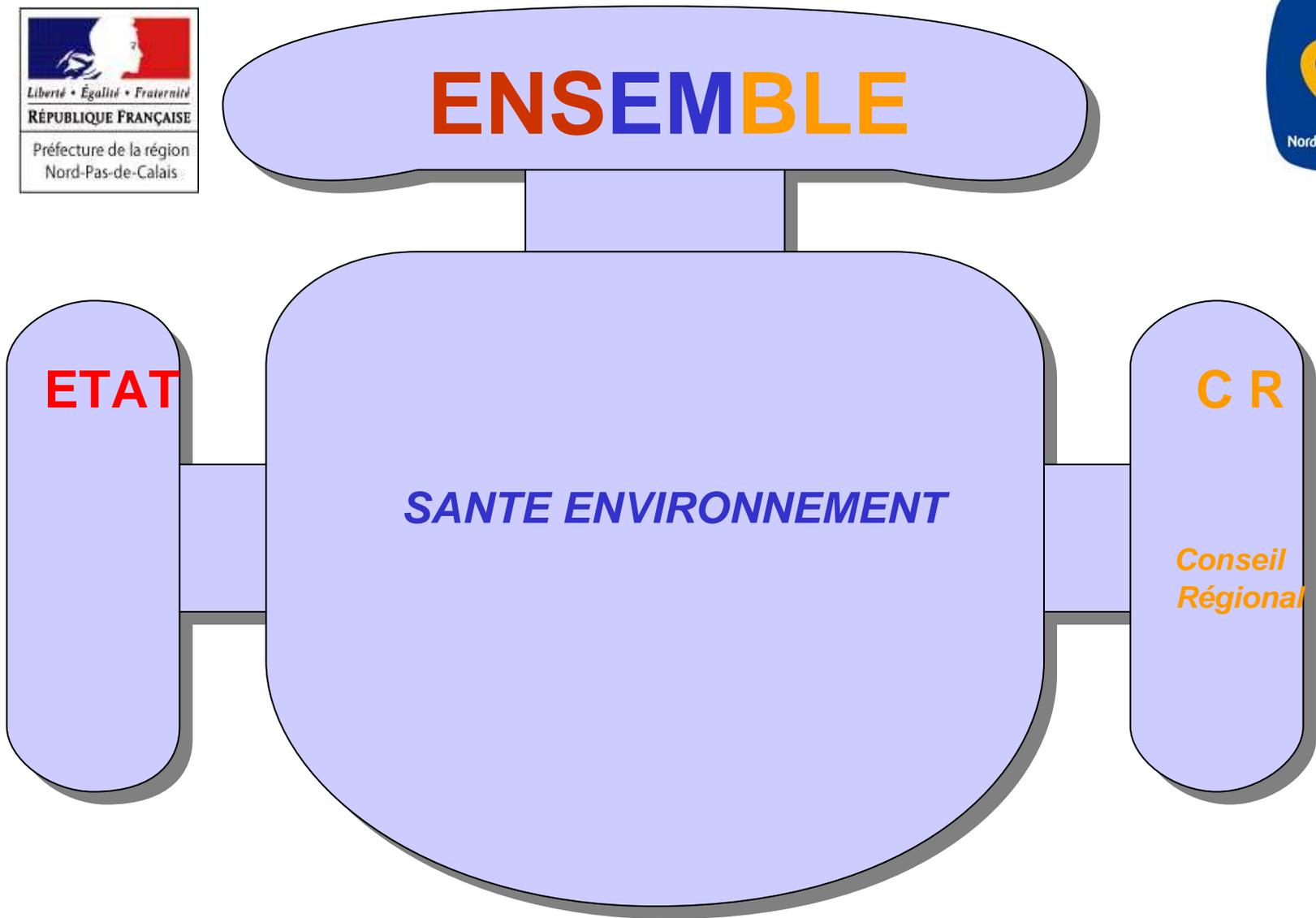


Plan Régional Santé Environnement N°1

PRSE 1

Ensemble







LA SANTE ENVIRONNEMENTALE



**Visibilité et priorité
dans les politiques publiques**



**Ecriture et programmation
commune**



PRSE1 : *des écueils*



- **La concertation : *du temps***
- **Priorités : « *Qui embrasse trop, mal étreint* »**
- **Une seule méthode *commune*.**
- **Plans, plans, plans, plans...
ou « *Quand aucun problème ne
résiste à l'écriture d'un Plan* ».**



Tous les acteurs :

Collectivités

Associations

Etat

Public.

**PILOTAGE
FORT**

**OUTILS
EFFICACES**

**OBJECTIFS
REALISTES**

**MISE EN
ŒUVRE
SUIVI**



Plan National Santé Environnement N°2

PNSE 2



PNSE 2



Contexte :

Assurer la continuité du PNSE 1

+

Décliner certains engagements du Grenelle

www.ecologie.gouv.fr/deuxieme-plan-national-sante.html

[www.sante-sport.gouv.fr/publications-documentation/...](http://www.sante-sport.gouv.fr/publications-documentation/)



PNSE 2



- Un axe fort : la réduction des inégalités environnementales
- 4 voies :
 - Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé
 - Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables
 - Réduire les inégalités d'exposition géographique
- 58 actions
 - www.ecologie.gouv.fr/deuxieme-plan-national-sante.html
 - www.sante-sport.gouv.fr/publications-documentation/...



Plan Régional Santé Environnement N°2

PRSE 2

Projet d'Elaboration du PRSE 2



Plan d'Actions



Le Comité de Pilotage

Etat - Région

↘ Orienter

↘ Retenir



Le Comité Partenarial



- 6 collèges :
 1. Etat
 2. Collectivités Territoriales
 3. Associations
 4. Employeurs
 5. Salariés
 6. Personnalités et experts

↳ Définir les priorités d'Actions

↳ Assurer la cohérence des Actions

↳ Valider le plan d'actions



Les Groupes Thématiques

- Inscription libre
- Un animateur
- Un secrétariat
- 3 à 4 réunions

↳ Proposer un plan d'actions



Les thèmes

- Qualité de l'alimentation
 - Qualité de l'air
 - Points noirs environnementaux
 - Expositions professionnelles et domestiques
- ...

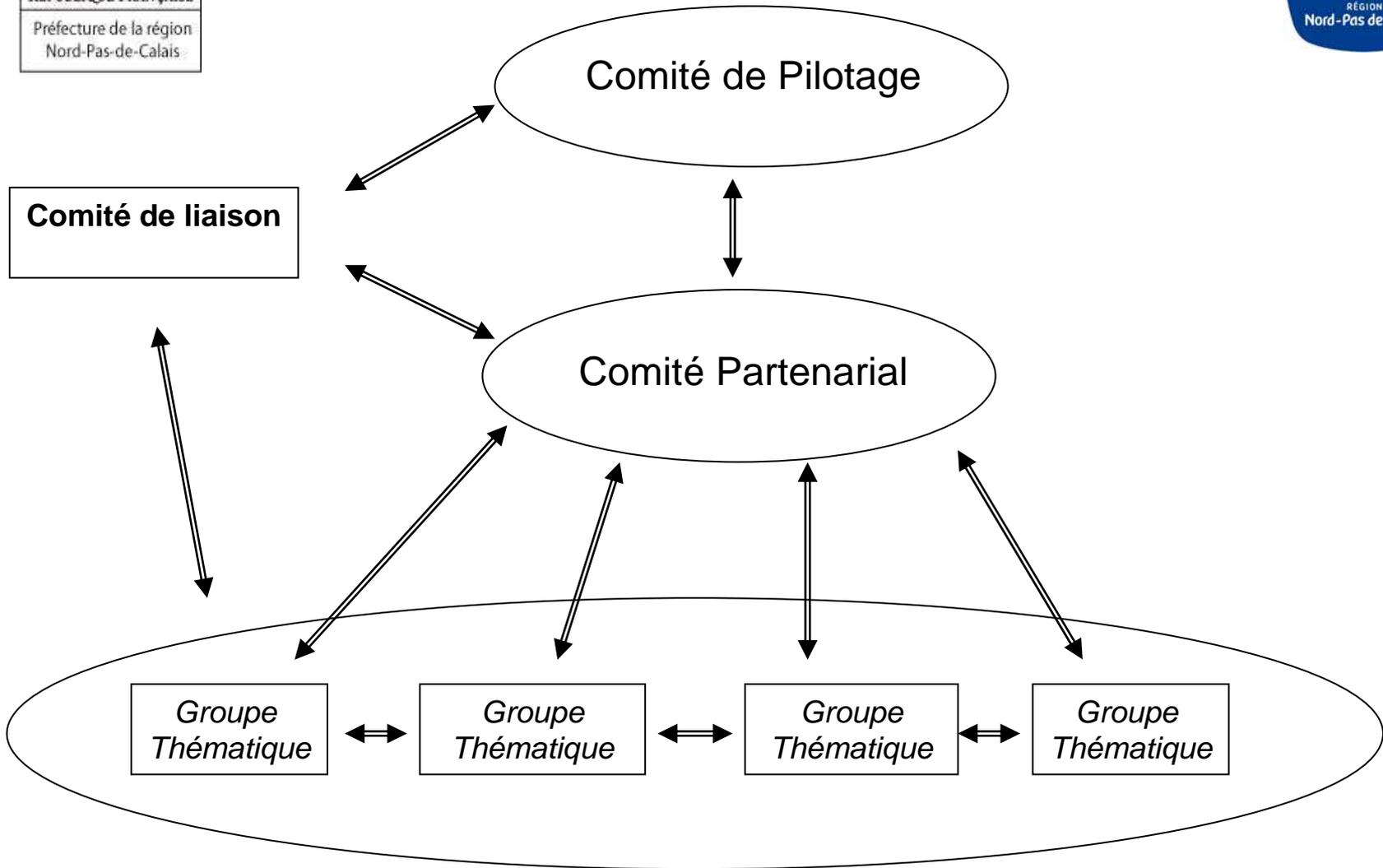


Le comité de liaison



Services de l'Etat et du Conseil régional

- ↪ Préparer les réunions : COPIL, Comité partenarial, groupes thématiques
- ↪ Coordonner les groupes thématiques
- ↪ Assurer la production des rapports





Inscriptions

- Fiche dans le dossier
- Inscription électronique

sante@nordpasdecalais.fr

DR59-sante-environnement@sante.gouv.fr



Calendrier



- **Inscription aux groupes thématiques**
 - » Dès le 12 novembre 2009
- **Réunion Comité de liaison - animateurs**
 - » Courant décembre 2009
- **Réunions des groupes thématiques**
 - » A partir de janvier 2010 (3 à 4 pour le 1^{er} semestre)
- **Audition des groupes thématiques au COPIL**
 - » Deuxième quinzaine février 2010
- **Comité partenarial**
 - » Avril 2010



Merci de votre attention



DEUXIEME PLAN NATIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT (PNSE 2)

2009 - 2013

Sommaire

CONTEXTE.....	5
1. LES ENJEUX DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	5
1.1 L'impact sanitaire des dégradations de l'environnement.....	5
1.2 Coût pour la collectivité des pathologies d'origine environnementale	6
2. LE CONTEXTE NATIONAL	7
3. LE CONTEXTE INTERNATIONAL	7
4. LE CHAMP DES PNSE FRANÇAIS	7
LE PREMIER PNSE : L'EMERGENCE DE LA THEMATIQUE SANTE-ENVIRONNEMENT	9
1. L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PREMIER PNSE	9
2. BILAN DU PREMIER PNSE	9
LE PNSE 2 : UN PLAN ELABORE EN CONCERTATION.....	11
1. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS	11
2. LES GRANDS AXES DU DEUXIEME PNSE	12
2.1 Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé	12
2.2 Réduire les inégalités environnementales	13
3. LES 12 MESURES PHARES DU PNSE 2	14
LA GOUVERNANCE DU PNSE ET L'ELABORATION DES PLANS REGIONAUX EN SANTE ENVIRONNEMENT	16

Contexte

Au cœur des engagements du Grenelle de l'environnement, préoccupation majeure de santé publique, la thématique santé environnement regroupe les aspects de la santé humaine qui sont influencés par l'environnement, et notamment par les pollutions environnementales.

Par nature, les questions de santé environnementale concernent l'ensemble de la population et impliquent de nombreux acteurs : associations de protection de l'environnement, associations de malades et de victimes, partenaires sociaux ; de nombreux ministères (écologie, santé, travail, agriculture, économie) et de nombreuses agences et équipes de recherche.

Elaboré en collaboration avec l'ensemble de ces parties prenantes, ce deuxième plan national santé environnement (PNSE) décline les engagements du Grenelle de l'environnement, en matière de santé environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener pour la période 2008-2013, sur la base d'un constat commun. Il définit un ensemble d'actions communes et concertées, tant au niveau national que local.

Il s'inscrit dans la continuité des actions portées par le premier PNSE, prévu par la loi de santé publique du 9 août 2004, et le Grenelle de l'environnement.

1. Les enjeux de la santé environnementale

1.1 L'impact sanitaire des dégradations de l'environnement

Certaines maladies peuvent être indubitablement associées à la qualité de l'environnement. C'est le cas notamment du saturnisme, lié à une forte ingestion de plomb, à la légionellose, induite par une exposition aux légionelles qui peuvent se développer dans les réseaux d'eau chaude sanitaire ou dans les tours aéroréfrigérantes, ou encore de certains cancers, liés à une exposition à l'amiante.

Un autre exemple concerne la pollution atmosphérique, qui serait responsable de plus de 30 000 décès prématurés en France et de 300 000 en Europe selon l'OMS (exposition à long terme à la pollution atmosphérique particulaire, toutes sources d'émissions confondues). Le programme national de surveillance des effets sur la santé de la pollution de l'air (PSAS 9) mis en place par l'Institut de veille sanitaire dans 9 villes françaises estime que le nombre de décès attribuables aux particules fines inférieures à 10 µm varie de **2 à 31 pour 100 000 habitants**.

Pour d'autres pathologies, il n'existe pas de consensus au niveau scientifique sur leur origine génétique ou environnementale. Les cancers sont l'une des pathologies les plus étudiées dans ce domaine. Selon l'InVS, **5 à 10 % des cancers seraient liés à des facteurs environnementaux**¹. L'OMS estime cette part à 19 % mais cette estimation inclut les expositions passives au tabac². En ce

¹ Evolution de l'incidence et de la mortalité par cancer en France de 1978 à 2000, Institut de Veille sanitaire, 2003

² World cancer disease, CIRC, Rapport 2007

qui concerne plus particulièrement les cancers liés à des expositions professionnelles, les estimations varient entre 4 et 8,5 % pour l'InVS alors que le CIRC les situe à 4 % chez l'homme et à 0,5 % chez la femme³. A l'inverse, selon une étude américaine⁴ menée sur près de 45 000 jumeaux, seul un cancer sur quatre aurait une composante génétique. Ainsi, trois cancers sur quatre seraient dus à notre environnement et notre mode de vie.

Comme l'indique le rapport d'expertise collective de l'INSERM, Cancer et environnement⁵, commanditée par l'Afsset, « une séparation trop tranchée entre mécanismes génétiques et environnementaux semble cependant particulièrement réductrice de nos jours ».

Malgré les incertitudes sur leur impact quantitatif, des actions sont nécessaires afin de réduire les impacts sur la santé des dégradations de notre environnement.

1.2 Coût pour la collectivité des pathologies d'origine environnementale

Dans le cadre d'un travail effectué à la demande du ministère de la santé, un groupe d'étude coordonné par l'Afsset a tenté d'évaluer le coût pour l'Assurance maladie de certaines pathologies liées à la pollution (asthme et cancers)⁶ :

- En extrapolant les dépenses estimées pour l'année 1999 à l'année 2006, et en estimant comprise entre 10 % et 35 % la part de l'asthme attribuable à l'environnement, le coût de traitement de l'asthme imputable à la pollution extérieure non biologique a été évalué à un montant compris entre **0,2 et 0,8 milliards d'euros** pour l'année 2006.
- Pour le cancer, sous l'hypothèse d'une fraction attribuable à l'environnement estimée entre 1 % et 5 %, le coût lié aux facteurs environnementaux a été évalué entre **0,1 et 0,5 milliards d'euros** par an pour la prise en charge des soins, et entre 0,005 et 1,2 milliards d'euros pour la perte de production. Ces estimations sont à accueillir avec beaucoup de précaution du fait des approximations qui ont été faites. Néanmoins, elles donnent un ordre de grandeur des dépenses afférentes.

Les études d'impact lors de la préparation du règlement REACH⁷ faisaient état d'une diminution possible de 10 % des maladies causées par les substances chimiques (4 500 décès annuels par cancer), soit de 0,1 % de l'ensemble des maladies. La réduction des dépenses de santé induite par l'application de ce règlement est ainsi estimée à **50 milliards d'euros dans l'Union européenne sur 30 ans**.

3 Lettre de l'INVS, InVS, novembre 2003

4 Lichtenstein et col

5 Inserm-Afsset, Cancer et environnement – expertise collective. octobre 2008.

6 Étude d'impact sur les coûts que représentent pour l'Assurance maladie certaines pathologies liées à la pollution : Illustration avec l'asthme et le cancer, Rapport du groupe d'étude Afsset, Septembre 2007

7 Le règlement REACH a pour objectif d'évaluer, 30 000 substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne, mises sur le marché avant 1981, et ceci sur une période de 11 ans, et simultanément évalue en vue de leur substitution 1500 substances les plus dangereuses.

2. Le contexte national

La thématique santé-environnement est à la fois :

- une des cinq **préoccupations majeures de santé publique** reconnues par la loi (avec le cancer ; la violence, les comportements à risques et les conduites addictives ; la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques ; les maladies rares). C'est pourquoi, la loi de santé publique du 9 août 2004 prévoit la réalisation d'un plan d'action sur chacune de ces thématiques, avec une périodicité fixée à 5 ans pour le plan national santé environnement.
- un thème écologique central, au cœur du **Grenelle de l'environnement**, au même titre que le changement climatique ou la protection de la biodiversité et une action forte de la stratégie du développement durable de juin 2003.

Par ailleurs, le PNSE 2 s'inscrit, d'une part, dans la continuité du premier plan National Santé-Environnement (PNSE 1), bénéficiant ainsi de ses enseignements et de son impulsion, et d'autre part, dans la suite des tables rondes du Grenelle de l'environnement, dont il décline les engagements concernant la santé environnement.

3. Le contexte international

Lors de la troisième conférence ministérielle des pays de la zone Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé à Londres en 1999, la France s'est engagée, comme 52 autres pays, à élaborer un plan national santé-environnement. A Budapest, en 2004, ces mêmes pays se sont engagés à élaborer un plan santé-environnement pour les enfants. Le premier PNSE, adopté par le gouvernement le 21 juin 2004, constituait la réponse de la France à ces deux engagements.

Avec l'élaboration de ce deuxième plan santé environnement, la France réaffirme l'importance que les pouvoirs publics français attachent à cette question et s'inscrit comme moteur sur ce sujet au niveau international.

4. Le champ des PNSE français

Lors de la conférence de l'OMS de Frankfurt en 1989⁸, la thématique santé-environnement a été définie comme suit :

« La santé environnementale comporte les aspects de la santé humaine et des maladies qui sont déterminés par l'environnement. Cela se réfère également à la théorie et à la pratique de contrôle et d'évaluation dans l'environnement des facteurs qui peuvent potentiellement affecter la santé. (OMS, 1990) ».

Dans sa définition de la santé-environnement, l'OMS considère l'ensemble des problèmes de santé qui ne sont pas d'origine génétique ou qui ne relèvent pas, comme le tabagisme par exemple, d'un choix individuel. Cette définition intègre ainsi les accidents domestiques, l'obésité, l'activité sportive ainsi que les pathologies à caractère professionnel.

Ces différents thèmes étant traités en France par des plans spécifiques de santé publique, l'élaboration du premier et du deuxième PNSE s'est appuyée sur une définition plus restreinte de la

⁸ Première Conférence européenne sur l'environnement et la santé, Francfort-sur-le-Main (République fédérale d'Allemagne), 7-8 décembre 1989

santé-environnement, qui exclut les risques relevant majoritairement d'un comportement individuel. Les actions ont ainsi été définies en considérant le thème santé-environnement comme l'ensemble des interactions entre l'homme et son environnement, et les effets sur la santé liés aux conditions de vie (expositions liées à la vie privée et/ou professionnelle...) et à la contamination des différents milieux (eau, air, sol,...).

Le premier PNSE : l'émergence de la thématique santé-environnement

Le premier plan national santé environnement (PNSE) a permis l'émergence politique de la thématique santé environnement et sa prise en compte par l'ensemble de la société. Le baromètre santé environnement 2007 de l'INPES indique que plus d'un tiers (36 %) de la population a déjà entendu parler du PNSE.

Ce plan a également fait l'objet d'une déclinaison territoriale. Chaque région dispose ainsi d'un plan régional santé environnement, définissant des stratégies d'actions sur cette thématique en fonction de ses enjeux propres.

1. L'évaluation à mi-parcours du premier PNSE

Un comité d'évaluation collégial a été mis en place afin d'apprécier la mise en œuvre du PNSE et ses effets, en vue d'apporter d'éventuels ajustements pour son achèvement et sa reconduction. Ce comité a remis son rapport d'évaluation, à mi-parcours, au gouvernement en juillet 2007⁹.

Le comité d'évaluation a souligné les effets d'entraînement indéniables du premier PNSE, qui a permis une forte mobilisation des services de l'Etat au niveau national mais aussi au niveau local, par la réalisation des premiers plan régionaux en santé environnement (PRSE).

Toutefois, il a souligné le déficit d'association des différentes parties prenantes au cours de l'élaboration du plan et de sa mise en œuvre, ainsi que la difficulté à évaluer finement le niveau de réalisation des actions en raison de l'absence d'indicateurs précis.

2. Bilan du premier PNSE

Des résultats concrets ont été obtenus sur la période 2004-2008, parmi lesquels les principales avancées suivantes :

- Une réduction des émissions atmosphériques industrielles en cadmium, plomb, benzène, dioxine et chlorure de vinyle monomère comprise entre 50 et 85 % ;
- Le renforcement de la lutte contre la légionellose, avec une baisse de l'ordre de 20 % des cas recensés entre 2005 et 2008, et cela en dépit du renforcement des diagnostics et du système de surveillance qui conduit inévitablement à une augmentation du nombre de cas connus.
- Des procédures de protection engagées ou réalisées sur près de 75 % des captages d'eau potable ;
- Le lancement d'enquêtes de grande ampleur sur la qualité de l'air dans les logements et dans les écoles par l'observatoire de la qualité de l'air intérieur et la proposition de premières

⁹ Evaluation à mi-parcours du Plan national santé-environnement, rapport du comité d'évaluation, paris juillet 2007

valeurs guides par l'AFSSET pour certains polluants présents dans l'air intérieur (formaldéhyde, monoxyde de carbone et benzène);

- L'impulsion d'autres plans gouvernementaux comme le Plan santé travail le 13 avril 2004 ou le Plan radon en mars 2006 ;
- La création de l'Observatoire des résidus de pesticides le 28 juin 2006 et le soutien à la publication du Plan interministériel de réduction des pesticides et du plan Ecophyto 2018 en septembre 2008 par le ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Le soutien au règlement Reach, adopté par le parlement européen le 13 décembre 2006 et le renforcement des capacités d'évaluation des risques sanitaires des substances chimiques dangereuses via l'élargissement des compétences de l'AFSSE à la santé au travail (création de l'AFSSET) et l'extension des missions de l'AFSSA à l'évaluation des risques et bénéfices des produits phytopharmaceutiques, des adjuvants, des matières fertilisantes et des supports de culture, par la loi d'orientation agricole, adoptée par le parlement en décembre 2005 ;
- L'élaboration d'un programme de travail national fixant une liste de 20 substances CMR prioritaires, permettant d'engager les travaux d'adaptation de la réglementation en milieu de travail (publication par l'Afsset de ses avis sur 4 substances en 2008, 13 autres étant substances attendus d'ici fin 2009).
- Le financement, entre 2005 et 2007 de 114 projets de recherche en santé environnement, pour un montant global d'environ 25,4 M € par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- La création du site portail en santé-environnement-travail par l'AFSSET.

Dans la continuité du PNSE 1, chaque région a élaboré un Plan régional santé environnement qui décline les grandes actions du plan en fonction de ses particularités régionales. Ces 24 PRSE ont permis une forte implication des services déconcentrés de l'Etat sur cette thématique et leur ont permis de mieux fédérer leurs actions.

Le PNSE 2 : un plan élaboré en concertation

Ce deuxième PNSE est le fruit d'une réelle concertation : il se base sur le rapport du groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour un deuxième PNSE, remis au gouvernement le 14 avril 2009.

Ce groupe de travail, lancé dans les suites du Grenelle de l'environnement, a été présidé par le Professeur Gentilini, Président honoraire de l'Académie de Médecine. Il a débuté ses travaux en janvier 2008 et a associé des représentants des associations, des élus, des partenaires sociaux, des employeurs et de l'Etat.

Un premier rapport provisoire du groupe de travail a fait l'objet d'une large consultation tant au niveau national que local entre octobre 2008 et février 2009 : il a notamment été demandé aux Préfets de région de constituer, en partenariat avec les présidents des Conseils régionaux, des groupes de travail en santé environnement afin d'animer la réflexion locale sur le projet de PNSE 2. Il a également été demandé aux régions de dresser un bilan de leur premier plan régional en santé environnement et de formuler des pistes d'amélioration pour le second PNSE.

1. L'articulation avec les autres plans

Le Plan National Santé-Environnement n'a pas vocation à intégrer l'ensemble des mesures prises dans le domaine de la santé-environnement, ni à se substituer aux différents plans existants.

Il vise à établir des priorités en matière de santé-environnement en donnant une vision globale et une cohérence à l'ensemble. C'est pourquoi, lorsque des plans spécifiques traitent d'un sujet évoqué dans le PNSE2 (plan chlordécone, plan PCB, plan radon, plan écophyto 2018, plan d'action contre les marchands de sommeil, plan de cohésion sociale, plans nationaux pour l'inclusion et du plan d'éradication de l'habitat indigne ...), le PNSE 2 s'y réfère mais sans redétailler chacune des actions spécifiques de ces plans.

Enfin, certains autres plans méritent d'être mentionnés puisque certaines mesures proposées peuvent avoir un rapport direct avec le PNSE :

- Le plan cancer, qui définit les mesures spécifiques de lutte contre cette pathologie, propose notamment des actions de lutte contre le tabac et l'alcool, contre les cancers professionnels et environnementaux, pour le développement de la prévention des autres risques et la promotion des attitudes favorables à la santé en particulier la promotion de la nutrition en lien avec le Plan national nutrition et santé (PNNS), et en matière de prévention des cancers cutanés. Il organise la surveillance et la recherche sur cette pathologie. En complément de ce plan, le PNSE comporte des mesures destinées à réduire voire éliminer des agents cancérigènes, quand ceux-ci relèvent d'une contamination des milieux (eau, air...) ;
- Le plan santé travail 2005-2009 qui détaille les mesures de santé-environnementale spécifiques au milieu de travail. Le PNSE 2 ne traite que de certaines mesures en milieux de travail, qui ont une synergie avec les autres actions de santé environnement proposées. De nouvelles mesures relatives à la santé au travail seront proposées dans le cadre du deuxième Plan santé travail.
- Le plan de sécurité routière ;

- Le plan « accidents de la vie courante », présenté le 24 juin 2004 ;
- Les plans canicule (actif depuis le 1^e juin 2006) et grand froid.

2. Les grands axes du deuxième PNSE

Les questions de santé environnementale sont par nature difficiles à appréhender et à hiérarchiser. Les clés de lecture de la thématique Santé Environnement peuvent être multiples, selon l'axe d'entrée retenu :

- une entrée environnementale par les différents milieux (air, eau, sol, environnement intérieur (qualité de l'air intérieur, radon...)) ou par les différents polluants (particules, pesticides, substances chimiques, bruit...)
- une entrée sanitaire selon les différentes pathologies pouvant avoir une origine environnementale (cancers, maladies cardiovasculaires, neurologiques, pathologies respiratoires (asthme...), problèmes de fertilité....)
- une entrée populationnelle qui vise à améliorer la prévention pour les populations les plus fragiles (femmes enceintes et enfants, personnes atteintes de certaines maladies chroniques comme l'asthme...)

Le PNSE 2 a choisi une approche spécifique et présente les actions selon deux axes, non exclusifs l'un de l'autre :

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé ;
- réduire les inégalités environnementales.

2.1 Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé

Dans la continuité du PNSE 1, le PNSE 2 propose des mesures visant à **réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé** (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...).

Il se concentre sur les substances chimiques ou les agents biologiques ou physiques d'origine environnementale auxquelles la population est exposée via l'air, l'eau, l'alimentation et les sols.

Les différentes substances ou agents n'ont pas tous le même effet sur la santé : celui-ci dépend à la fois de la toxicité de la substance, de la teneur à laquelle la population est exposée et de la précocité de l'exposition. Il convient donc d'identifier les contaminations environnementales les plus préoccupantes d'un point de vue sanitaire, d'identifier les principales sources de ces expositions et de proposer des actions concrètes de réduction.

Tous les risques sanitaires d'origine environnementale n'en sont pas au même niveau de connaissance. Certains risques comme le saturnisme infantile lié à l'habitat insalubre ou comme le risque de cancer lié à l'amiante sont bien connus. D'autres, comme l'impact de certaines substances chimiques nouvelles nécessitent un travail d'expertise important. Les actions proposées sont ainsi de natures différentes, allant de mesures réglementaires de restriction, de réduction des émissions et de contrôle, à des recherches destinées à mieux définir le risque.

Il est aussi important de se doter d'outils pour évaluer et gérer des risques qui ne sont pas encore absolument bien définis. Le PNSE 2 s'inscrit dans une approche de précaution, au sens de l'article 5 de la charte de l'environnement, qui prévoit que « *lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage* ». Pour cela, des efforts en termes de collecte d'information, de recherche et d'expertise sont nécessaires. De nouvelles formes de gouvernance sont également à élaborer afin de mieux appréhender ce sujet complexe que constitue la gestion des risques dans un contexte d'incertitude.

Les principales actions du PNSE 2 concernant cet objectif sont :

- réduire les émissions de particules dans l'air,
- réduire les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances jugées particulièrement importantes au vu de leur toxicité et de l'exposition de la population,
- améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments
- réduire les expositions aux substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) en milieu de travail,
- développer des modes de transport respectueux de la santé.

2.2 Réduire les inégalités environnementales

Le PNSE 2 comporte un deuxième axe fort : la prise en compte et la gestion des **inégalités environnementales**, c'est-à-dire la limitation des nuisances écologiques susceptibles d'induire ou de renforcer des inégalités de santé. En effet, la réduction des inégalités de santé constitue une des priorités de la politique de santé publique, et la réduction des inégalités environnementales contribuera à l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, la Charte de l'environnement promulguée en mars 2005 donne une place de premier ordre à l'égalité environnementale, son article 1er déclarant que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».

Le PNSE 2 aborde donc cette question des inégalités sous plusieurs angles :

- les **inégalités de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'âge**. Les enfants sont particulièrement sensibles aux facteurs environnementaux, comme par exemple les produits chimiques, leur organisme étant en plein développement. Une exposition précoce à ces facteurs environnementaux peut conduire à des pathologies ou à des déficits fonctionnels graves ultérieurs. Le PNSE 2 prévoit des mesures pour :
 - réduire l'exposition des enfants, des femmes enceintes aux produits cancérigènes, neurotoxiques, reprotoxiques et mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens,
 - réduire les expositions dans les bâtiments recevant des enfants
 - renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores liés à l'écoute de la musique amplifiée.

- les **inégalités de sensibilité aux agents pathogènes en fonction de l'état de santé particulier de chacun** (allergie, asthme, personnes ayant déjà eu un cancer ...) . C'est pourquoi le PNSE 2 contient des actions visant à apporter une attention particulière à certaines populations :
 - prévenir les allergies
 - améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement liées à l'environnement.

Les mesures visant à mieux prendre en compte les personnes atteintes d'un cancer ou présentant un risque aggravé de cancer, qui avaient été initialement proposées, seront intégrées au second Plan Cancer.

- les **inégalités liées au contexte socio-économique**. A ce titre, le PNSE 2 prévoit de renforcer le programme de résorption de l'habitat indigne ;
- les **inégalités géographiques liées à l'inhomogénéité des altérations de l'environnement sur le territoire**. En effet, la qualité de l'eau ou des sols n'est pas égale sur l'ensemble du territoire, que ces inégalités soient dues à des activités actuelles ou passées ou à des phénomènes naturels. Le PNSE 2 contient des actions destinées à réduire ces inégalités de dégradation de l'environnement sur le territoire et en particulier pour :
 - garantir l'accès durable à l'eau potable,
 - identifier et traiter les zones à forte densité d'activité et à gérer les contaminations passées, l'histoire industrielle ou la proximité d'infrastructure pouvant être à l'origine de « points noirs » environnementaux ;
 - réduire les nuisances liées au bruit
 - réduire l'exposition à certaines substances ou agents d'origine naturelle comme les affleurements d'amiante naturel ou le radon.

3. Les 12 mesures phares du PNSE 2

Les 12 mesures phares du PNSE 2 sont les suivantes :

1. Réduire de 30%

- les concentrations dans l'air ambiant en particules fines PM 2,5¹⁰ d'ici 2015 : cette mesure fait l'objet d'un plan d'actions national, le « plan particules », qui trouvera sa déclinaison locale dans les schémas régionaux du Climat, de l'air et de l'énergie créés par le projet de loi portant engagement national pour l'environnement ;
- les émissions dans l'air et dans l'eau de 6 substances toxiques d'ici 2013 : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycyclique (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines ;

¹⁰ Particules de taille inférieure à 2,5 µm

2. Mettre en place un **étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits les plus émetteurs de substances** dans l'air intérieur des bâtiments, et rendre obligatoire l'utilisation des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et crèches;
3. **Favoriser les mobilités douces** pour diminuer à la fois l'impact environnemental des transports et développer l'activité physique, qui est un élément essentiel en matière de santé ;
4. Assurer la **protection** des aires d'alimentation **des 500 captages d'eau les plus menacés** ;
5. Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux **rejets de médicaments de l'environnement**, en engageant dès le mois de juillet 2009 les travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action national, en installant le comité de suivi et de pilotage de ce plan ;
6. Mettre en place dès 2010 un **programme de biosurveillance** sanitaire de la population ;
7. Expérimenter un dispositif de **traçabilité des expositions professionnelles** dans 4 régions ;
8. **Renforcer le contrôle des substances**, préparation et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits **destinés aux enfants** ;
9. Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants : une expérimentation de **surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles**, sera lancée dès la rentrée 2009 et un programmes d'identification et de traitement des crèches et les **écoles construites sur des sols pollués** sera également engagé, en accord avec les collectivités locales concernées ;
10. Développer des **conseillers « Habitat santé »**, pouvant se rendre au domicile des personnes souffrant de certaines maladies, pour leur proposer des mesures ciblées destinées à améliorer leur environnement de vie ;
11. Poursuivre le programme de **lutte contre l'habitat indigne**, avec un objectif de 20 000 logements traités par an ;
12. Identifier et **gérer les « points noirs environnementaux »**, qui sont des zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques, en particulier en mettant en place des actions d'identification de ces zones.

La gouvernance du PNSE et l'élaboration des plans régionaux en santé environnement

Le comité d'évaluation du premier PNSE avait souligné la faiblesse de la gouvernance du premier Plan. C'est pourquoi afin de suivre et d'orienter la mise en œuvre des actions du PNSE 2, il sera créé au niveau national un comité de pilotage appelé groupe santé environnement (GSE). Il réunira les 5 collèges du Grenelle (Etat, Collectivités territoriales, Associations dont des représentants d'associations agréées au titre du code de la santé et du code de l'environnement, Organisations syndicales, Représentants des employeurs) auxquelles s'adjoindraient des personnalités qualifiées et professionnels du système de santé ainsi que des organismes d'assurance maladie. La représentation des associations sera élargie aux représentants de consommateurs, de malades et de victimes.

Ce groupe aura la possibilité de faire évoluer les actions au fur et à mesure de leur avancée et des nouvelles connaissances.

Au-delà du suivi du PNSE 2, le GSE constituera une instance de réflexion continue sur les thématiques de santé-environnement et pourra :

- constituer un espace de concertation sur les risques émergents (nanotechnologies, ondes électromagnétiques, perturbateurs endocriniens...) ;
- proposer de manière concertée une nouvelle liste de substances dont les rejets dans l'environnement doivent être réduits en priorité ;
- suivre la mise en œuvre du programme de biosurveillance humaine.

L'élaboration des Plans Régionaux en Santé-Environnement

En 2009, les groupes de travail régionaux mis en place dans le cadre de la consultation seront chargés d'élaborer les nouveaux plans régionaux santé environnement (PRSE 2). Chaque PRSE 2 sera élaboré conjointement par les représentants des 5 collèges du Grenelle.

La cohérence entre le niveau régional et national sera assurée par un groupe de correspondants régionaux des PRSE (réunis régulièrement au niveau national).

	Civilité	Nom	Prénom	Fonction 1	Destinataire	Organisme	Service	complément adresse	adresse	bp	cp	ville
Collège												
	Monsieur	LENOIR	Daniel		Responsable Préfigurateur de l'Agence Régionale de Santé	Agence Régionale de l'Hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais			2, rue de Tenremonde		59042	LILLE CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales			62, boulevard de Belfort	BP 605	59024	LILLE CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale du Nord		Cité Administrative	175, rue Gustave Delory	BP 2008	59011	LILLE CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale du Pas-		Résidence St Pol	14, voie Bossuet		62016	ARRAS CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Caisse Régionale d'Assurance maladie Nord-Pas-de-Calais-Picardie			11, allée Vauban		59662	VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais			44, rue de Tournai	BP,259	59019	LILLE CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Nord-Pas-de-Calais			70, rue Saint-Sauveur	BP 456	59021	LILLE CEDEX
Etat					Monsieur le Directeur	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Nord-Pas-de Calais		Cité Administrative	175, rue Gustave Delory	BP 505	59022	LILLE CEDEX
Etat	Monsieur	STREBELLE	Alain		Directeur	Agence de l'Eau Artois-Picardie		Centre Tertiaire	200, rue Marceline	BP 818	59508	DOUAI CEDEX
Etat	Monsieur	PIGNON	Hervé		Délégué Régional	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie		Centre Tertiaire de l'Arsenal	20,rue du Prieuré		59500	DOUAI CEDEX
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	DEROSIER	Bernard		Président	Conseil Général du Nord		Hôtel du Département	51, rue Gustave Delory		59047	LILLE CEDEX
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	DUPILET	Dominique		Président	Conseil Général du Pas-de-Calais		Hôtel du Département	Rue Ferdinand Buisson		62018	ARRAS CEDEX
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	KUCHEIDA	Jean-Pierre	Député du Pas-de-Calais Maire de LIEVIN		Représentant des Communes Minières		Hôtel de Ville	45, rue Edouard Vaillant		62800	LIEVIN
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	MASCLET	Patrick		Président	Association des Maires de France			18, rue du Barbier Maes	BP 1179	59013	LILLE CEDEX
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	DUQENOY	Joel		Président	Association des Maires de France			39, rue d'Amiens		62000	ARRAS
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	PAUVROS	Rémi		Président	Assemblée des communautés de France représentant le Nord	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre		1, place du Pavillon	BP 243	59603	MAUBEUGE
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	BLET	Philippe		Président	Assemblée des communautés de France représentant le Pas-de-Calais	Communauté d'agglomération du Calaisis			BP 21	62101	CALAIS
Collège Collectivités Territoriales	Monsieur	DELEBARRE	Michel	Maire		Villes Santé OMS	Ville de Dunkerque		Place Charles Valentin		59140	DUNKERQUE
Collège Associations	Madame	ISTAS	Jacqueline		Présidente	Fédération Nord Nature Environnement			23, rue Gosselet		59000	LILLE CEDEX

	Civilité	Nom	Prénom	Fonction 1	Destinataire	Organisme	Service	complément adresse	adresse	bp	cp	ville
Collège Associations	Monsieur	BEHON	Robert		Président	Union Régionale UFC Que-Choisir ?			23, rue Gosselet		59000	LILLE CEDEX
Collège Associations	Monsieur	HUTIN	Christian		Président	Fédération ATMO Nord-Pas-de-Calais		World Trade Center	299, boulevard de Leeds		59777	EURALILLE
Collège Associations	Monsieur	FURON	Daniel		Président	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique		Parc Eurasanté	235, avenue de la Recherche	BP 86	59373	LOOS CEDEX
Collège Associations	Monsieur	DEJONGHE	Benoît		Directeur	Groupement Régional de Promotion de la Santé			235, avenue de la Recherche	BP 86	59373	LOOS CEDEX
Collège Associations	Monsieur	VIVIER	Emile		Président	Réseau Santé Environnement	Nord Ecologie Conseil	Les Symphorales	3, rue de la Chambre des Comptes		59000	LILLE
Collège Associations	Monsieur	SENAME	Jean		Président	Assemblée pour la Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-		Parc Ziegler	106, avenue du Casino	BP 21	59941	DUNKERQUE
Collège Associations	Madame	METTA	Dorothée		Directrice	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de			197, rue Nationale		59800	LILLE
Collège Associations					Monsieur le Président	Association de Médecine Santé Travail			118, rue Solférino	BP 1365	59015	LILLE CEDEX
Collège Associations	Madame	ROGER	Karine		Conseillère Médicale en Environnement Intérieur	Santé en Action			8, rue Pasteur		62300	LENS
Collège Employeurs	Monsieur	GUILLON	Jean-Pierre		Président	Mouvement Des Entreprises de France			96, rue Nationale		59000	LILLE
Collège Employeurs	Monsieur	BAYARD	Jean-Bernard		Président	Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais			140, boulevard de la Liberté	BP 1177	59013	LILLE CEDEX
Collège Employeurs	Monsieur	DESPREZ	Léonce Michel		Président	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Nord-Pas-de-Calais			2, palais de la Bourse	BP 500	59001	LILLE CEDEX
Collège Employeurs	Monsieur	GRISSET	Alain		Président	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas-de-Calais			16, rue Inkerman		59000	LILLE CEDEX
Collège Employeurs	Monsieur	LAVIGNE	Jean-Pierre		Président	Union Professionnelle Artisanale du Nord		Palais des métiers	112, rue Gustave Dubled		59170	CROIX
Collège Employeurs					Monsieur le Directeur Général	AUCHAN			40, avenue de Flandre	BP 139	59964	CROIX CEDEX
Collège Employeurs					Monsieur le Directeur Général	BONDUELLE			rue Nicolas Appert	BP 173	59653	VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Collège Employeurs	Madame	VAUTRIN	Jacqueline		Présidente	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises du Nord-Confédération Française			60, rue Anatole France		62400	BETHUNE
Collège Salariés	Monsieur	PERRAULT	Philippe		Secrétaire Régional	Démocratique du Travail du Nord-Pas-Confédération Générale du Travail du Nord-Pas-de-Calais			145, rue des Stations		59800	LILLE
Collège Salariés	Madame	LE BOT	Agnes		Secrétaire Régionale	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens du Nord-Pas-			101 bis, rue Barthélemy Delespaul		59000	LILLE
Collège Salariés	Monsieur	BONTINCK	Pierre - Richard		Secrétaire Régional	Confédération Française de l'Encadrement			18, Place Jeanne d'Arc		59000	LILLE
Collège Salariés					Monsieur le Secrétaire Régional	Confédération Française de l'Encadrement			28, rue des Archives		59800	LILLE
Collège Salariés	Monsieur	SOHET	Bernard		Secrétaire Général	Union Régionale Force Ouvrière Nord Pas-de-Calais			103, rue Barthélemy Delespaul		59000	LILLE
Collège Salariés	Monsieur	GREVET	Pierre		Secrétaire Régional	Union Nationale des Syndicats Autonomes Nord-Pas-de-Calais			2, rue Watteau		59000	LILLE
Collège Salariés					Monsieur le Secrétaire Régional	Syndicat SUD Nord-Pas-de-Calais			11, place de Verdun		59650	VILLENEUVE-D'ASCQ

	Civilité	Nom	Prénom	Fonction 1	Destinataire	Organisme	Service	complément adresse	adresse	bp	cp	ville
Collège												
Collège Experts/Personnal ités	Monsieur	CUNY	Damien	Professeur		Faculté de Pharmacie			3, rue du Professeur Léon Laguesse	BP 83	59006	LILLE CEDEX
Collège Experts/Personnal ités	Monsieur	HAGUENOER	Jean-Marie	Professeur		Comité Régional d'Education pour la Santé Nord-Pas-de-Calais			235, avenue de la Recherche	BP 86	59373	LOOS CEDEX
Collège Experts/Personnal ités	Monsieur	FRIMAT	Paul	Professeur		Institut Santé Travail du Nord de la France			235, avenue de la Recherche	BP 86	59373	LOOS CEDEX
Collège Experts/Personnal ités	Monsieur	SALOMEZ	Jean-Louis	Professeur		Pôle de Santé Publique	Service d'Epidémiologie	CHRU de LILLE	134, rue du Docteur Yersin		59037	LILLE CEDEX
Collège Experts/Personnal ités					Monsieur le Directeur	Groupement d'Intérêt Publique CERESTE			1, avenue Oscar Lambret		59800	LILLE
Collège Experts/Personnal ités					Monsieur le Directeur	Pôle de Compétitivité "Nutrition Santé Longévité"		Parc Eurasanté	310, avenue Eugène Avinée		59120 LOOS	
Collège Experts/Personnal ités	Madame	BLANDIN	Marie- Christine	Sénatrice du Nord					53, rue de la Bassée		59000	LILLE CEDEX
Collège Experts/Personnal ités	Monsieur	FLAJOLET	André	Député du Pas-de- Calais Maire de SAINT- VENAN Conseiller Régional				Hôtel de Ville	rue Valoise		62350	SAINT-VENANT
Collège Experts/Personnal ités	Madame	DE PAUW	Caroline		Directrice	Union Régionale des Médecins Exerçant à titre Libéral			4, avenue Foch		59000	LILLE CEDEX

Evolution des dispositifs Santé Environnement dans la Région Nord – Pas de Calais

1996

Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (12/1996)

Elle prévoit la mise en place de Plan Régionaux de la Qualité de l'Air et de Plan de Protection de l'Atmosphère.

Elle élargie la portée des Plans de déplacement Urbain à une dimension environnementale.

1999

Conférence Régionale de Santé Décembre 1999

Mise en évidence de l'intérêt de définir des priorités régionales dans le domaine santé environnement autour de l'habitat et des sites et sols pollués)

2000

Elaboration du Plan Régional d'Actions en santé Environnement (PRASE)

(Habitat – Sites et sols pollués)

Copilotage Etat- Région, financement CPER

- Création : juin 2000 – Novembre 2001
- Mise en œuvre : 2001 - 2006

2001

Plan Régional de la Qualité de l'air (avril 2001)

53 orientations autour de 3 objectifs généraux (Accroître la connaissance – Réduire les pollutions – Améliorer la prise de conscience)

2004

Loi de Santé Publique (08/2004)

- Mise en œuvre des Plans Régionaux de Santé Publiques et des Groupements Régionaux de Santé Publique
- Possibilité données aux Conseil Régionaux de définir ses propres priorités de Santé

Plan National Santé environnement (Etat 2004)

2005

Le **Conseil Régional Nord – Pas de Calais** informe le Préfet qu'il définit le Cancer et la Santé environnementale comme ses priorités de Santé.

Plan Régional santé environnement (Etat 2005 - 2009)

2006

Elaboration du volet santé Environnement du Plan Régional de santé Publique (2006 – 2007)

copilotage et financement Etat – Région.
Priorités partagées (incluant celles du PRSE).
Mise en œuvre entre 2007 et 2009 (au minimum)

Le **Conseil Régional** lance son premier appel à propositions de Recherche en Santé Environnement

Plan National de Santé au travail (Etat 2005 - 2009)

Plan Régional de Santé au travail (Etat 2007)

2008

Le **Conseil Régional** rédige son propre programme de Santé Environnement en associant les compétences Recherche, Environnement et Santé

2009

Le **GRSP** poursuit ses appels à projets lancés suite à l'élaboration du PRSP.

Le **Conseil Régional** lance un APAS Santé environnement et Santé travail



Communiqué de presse

Lille, le 2 novembre 2009

Deuxième Plan Régional Santé Environnement Mobilisation de l'Etat et de la Région Nord-Pas de Calais

Point presse

12 novembre 2009 à 11h

MACC'S ASCOTEL - 9, avenue Paul Langevin - Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq

Dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du premier Plan National Santé Environnement, du Programme Régional d'Actions en Santé Environnement, du Plan Santé Environnement de la Région, l'Etat et le Conseil régional Nord-Pas de Calais présenteront les modalités pratiques de mise en œuvre du nouveau Plan Régional Santé Environnement établi pour la période 2009-2013.

A la suite des engagements pris lors du Grenelle de l'environnement, les services en région des ministères chargés de l'écologie et de la santé (DRASS et DREAL) ont reçu la mission d'organiser l'élaboration du volet régional du deuxième Plan National Santé Environnement (PRSE 2). Le Conseil régional s'étant engagé sur le champ de la santé environnementale depuis plusieurs années, l'Etat et la Région se sont tout naturellement associés pour copiloter le projet. La démarche choisie se veut participative. A ce titre, un comité partenarial sera installé officiellement le 12 Novembre 2009 pour qualifier et suivre la démarche, en vue d'initier la mise en place de groupes de travail thématiques ouverts à l'ensemble des acteurs concernés.

Ce comité partenarial est composé de représentants de l'Etat, du Conseil régional, des collectivités locales, des associations (de consommateurs, de protection de l'environnement, de professionnels de santé...), des employeurs, des salariés et du monde économique.

A ce jour, quatre groupes de travail thématiques sont proposés. Ces groupes seront chargés d'élaborer des propositions d'actions dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement prenant en compte les spécificités du territoire régional, en lien avec les deux axes forts du Plan National Santé Environnement que sont la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardio-vasculaires, respiratoires, neurologiques...) et la réduction des inégalités environnementales (conditions de vie des personnes, surexpositions professionnelles, différences géographiques dans l'altération de l'environnement...). Les acteurs de santé environnementale sont invités à participer activement à ces groupes. Les modalités d'inscriptions seront précisées lors de cette manifestation.

Les groupes de travail thématiques proposés sont les suivants :

- « Qualité de l'alimentation » animé par Monsieur Robert BREHON, Président de l'Union Régionale UFC Que choisir
- « Qualité de l'air intérieur / extérieur » animé par Madame Isabelle ROUSSEL, Vice-présidente de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique
- « Points noirs environnementaux » animé par Monsieur le Professeur Jean-Marie HAGUENOER
- « Expositions professionnelles et domestiques » animé par Monsieur le Professeur Paul FRIMAT.

Contacts Presse :

Martine DENEU, DRASS : 03 20 62 43 29

Peggy COLLETTE, Conseil régional Nord-Pas de Calais : 03 28 82 53 03

Vendredi 27 novembre

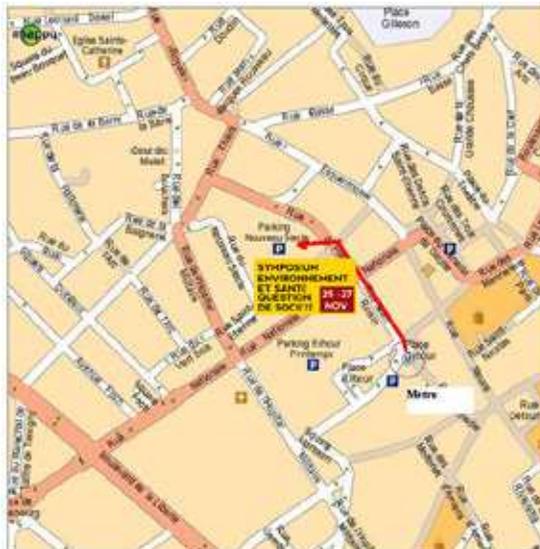
9h00 Les travaux du Centre Léa Roback : De la santé publique à la santé environnementale : le rôle des quartiers
Katherine Frohlich, Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal

10h00 Synthèse des tables rondes thématiques par les 4 rapporteurs
- Pierre-André Cabanes, Service des Etudes médicales d'EDF
- Yvon Henri, Ville de Besançon
- Philippe Hubert, INERIS
- Jean-Marie Rambaud, APPA

11h00 Conclusions, par :
- Michel Autes, Vice-Président du Conseil Régional Nord – Pas de Calais en charge de la Santé
- Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil Régional Nord – Pas de Calais en charge du Développement Durable
- Isabelle Roussel, APPA
- Lionel Charles, FRACTAL, Grand Témoin du symposium

12h30 Clôture du symposium

Plan d'accès



Informations pratiques

Lieu du colloque :
le Nouveau Siècle, 8 place Mendès France à Lille

Nous serons heureux de vous accueillir au Nouveau Siècle. Lieu de congrès, réceptions, spectacles, le Nouveau Siècle est unique en France. Situé en plein centre de Lille et aisément accessible, il allie convivialité et des espaces adaptés à tout type de manifestations.

HÉBERGEMENT

Pour l'hébergement, veuillez contacter :

Centrale de réservation hôtelière de l'office du tourisme de Lille
Palais Rihour, BP 205, 59002 Lille cedex
Tél. 0891 56 2004 (0,225€/mn) de France
+33 359 579 400 de l'étranger
Fax : 03 59 57 94 04

resa@lilletourism.com
www.lilletourism.com

Programme et inscription sur
www.environnementsante2009.fr



Programme et inscription
sur
www.environnementsante2009.fr

INSCRIPTION

Les frais d'inscription
à la manifestation s'élèvent à :

110 €

OU

80 € POUR LES ADHÉRENTS

Formulaire d'inscription
disponible sur
www.environnementsante2009.fr

Contexte

Objectif

La prise de conscience de l'impact de l'environnement sur la santé et les dangers encourus s'est opérée très tardivement en France. C'est la Région Nord - Pas de Calais qui a été pionnière dans ce domaine en mettant en place le Plan Régional d'Action Santé-Environnement dans les années 2000. Le Nord-Pas de Calais s'est mobilisé pour parvenir à une prise de conscience collective et agir pour la promotion d'un environnement plus sain. Alors que le projet de loi Grenelle 2 vient d'être présenté et que le Plan National Santé et Environnement 2 est en préparation, l'APPA organise ce symposium, avec le soutien de la région Nord Pas-de-Calais pour **interpeller** et **mobiliser** l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir des territoires - **décideurs, associations, professionnels de l'environnement et de la santé, chercheurs** - pour **réfléchir** et **débattre sur les enjeux de santé-environnement** et sur la prise en charge des problématiques qui y sont liées.

Les questions auxquelles ce symposium ambitionne d'apporter des éléments de réponse sont les suivantes :

- Quelles sont les échelles d'intervention adaptées en matière de santé environnementale et leurs interactions ?
- Quelles sont les limites de l'action collective appliquée à la santé environnementale ? Comment passer de l'intention à l'action ? Quel équilibre entre responsabilités individuelles et collectives ?
- Comment cerner et gérer les nouveaux risques en matière de santé environnementale, au regard notamment du décalage temporel entre le développement des usages et l'évaluation de leurs impacts potentiels ?
- Quelles sont les limites actuelles et les perspectives nouvelles de l'usage de la norme en matière de santé environnement : quelle différenciation entre norme technique et norme sanitaire, comment prendre en compte la fragmentation des expositions, la question des doses et seuils et les sensibilisations croisées ?
- Comment hiérarchiser les enjeux, notamment au regard des « effets de mode » portés par l'actualité, comme l'urgence de la lutte contre les changements climatiques par exemple ?

Le symposium s'articulera autour de conférences plénières et de tables rondes dont les thèmes permettront d'aborder la plupart des interrogations posées par la santé environnementale. Des **focus-group de citoyens**, organisés en amont de la manifestation, permettront de faire état lors des débats des interrogations et attentes de la population.

Mercredi 25 novembre

MATIN

8h30 **Accueil des participants**

9h00 **Introduction**

Daniel Percheron, *Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais*
Jean-Marie Haguenoer, *Président de l'APPA*

9h30 **De l'hygiénisme à la santé environnementale**
Sabine Barles, *Université de Paris 8*

10h15 **Incertitude et environnement : la fin des certitudes scientifiques**
Paul Allard, *Université de la Méditerranée*

11h00 **Environnement et approche spatiale des inégalités sociales de santé**
Pierre Aïach, *Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux Sociaux*

11h45 **Repas**

APRÈS MIDI

13h30 **Table ronde « qualité de l'air intérieur », animée par Jean-Marie Rambaud, APPA**
- Anne Le Bail, *Fédération nationale des PACT*
- Corinne Mandin, *OQAI – Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur*
- Philippe Michal, *Ville d'Aix les Bains*
- Madeleine Bourlard, *Santé en Action*
- Sandra Tokarek, *GDF Suez*

15h30 **Pause**

16h00 **Normes et incertitudes**
Raphaël Romi, *Université de Nantes*

16h45 **Table ronde « REACH », animée par Philippe Hubert, INERIS**
- Benoît Bourrier, *Saint Gobain*
- Yorghos Remvikos, *Association VivAgora*
- Simone Sitbon, *UNAF – Union Nationale des Associations Familiales*
- Sylvie Tissot, *INERIS*

18h45 **Fin de la journée**

19h30 **Cocktail - Mairie de Lille**

Jeudi 26 novembre

MATIN

9h00 **"Le temps de la recherche" : de l'identification du problème à la réponse scientifique**
Francelyne Marano, *Université de Paris 7*

9h45 **Changement climatique et santé**
Jean-Pierre Besancenot, *Université de Dijon*

10h30 **Table ronde « Climat et Santé », animée par Pierre-André Cabanes, Service des Etudes médicales d'EDF**
- Antoine Bonduelle, *RAC – Réseau Action Climat*
- Christian Elichegaray, *ADEME*
- Mireille Lauffenburger, *Université de Nancy 2*

12h30 **Repas**

APRÈS MIDI

14h00 **Agir dans un monde incertain : le rôle de l'expert**
Franck Boutaric et Pierre Lascoumes, *Centre de recherches politiques de Sciences Po*

14h45 **Comment une agence d'expertise peut-elle associer la société civile ?**
Martin Guespereau, *Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnement Travail*

15h30 **Pause**

16h45 **Table ronde : « Enfouissement ou incinération ? Le rôle de l'opinion », animée par Yvon Henri (Ville de Besançon)**
- Nicolas Buclet, *CREIDD - Centre de Recherches et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable*
- Helder De Oliveira, *ORDIF - Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France*
- Cyril Harpet, *INSA de Lyon*
- Philippe Richard, *APSH - Association Pour la Santé des Habitants*

18h00 **Fin de la journée**

19h15 **Repas de gala - Couvent des Minimes, Lille**